

TROPHEE SENIORS du GOLF DE L'AILETTE

Mardi 5 & Mercredi 6 Juillet 2022

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.

Les conditions de ce règlement prévalent sur celles des règlements généraux.

1-Conditions de participation :

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs :

- licenciés(es) de la **ffgolf** et s'étant acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€, ou être licencié d'une fédération étrangère reconnue ;
- **avoir 50 ans ou plus à la veille de l'épreuve.**
- et répondant aux exigences du cahier des charges des Trophée Seniors de la **FFGolf**.

Dames : index maximum : 25,4 Messieurs : index maximum : 22,4

L'index pris en compte sera celui de la joueuse ou du joueur à la date limite d'inscription.

2-Forme de jeu :

Simple Stroke-Play / 36 trous / 18 trous par jour.

La journée d'entraînement est prévue le lundi 4 juillet 2022 sur réservation auprès du golf.

Mardi 5 juillet : 1er Tour, par ordre croissant des index

Mercredi 6 juillet : 2ème Tour, par ordre inverse des résultats du 1er tour.

Marques de départs : **Dames : repères rouges / Messieurs : repères jaunes**

Classement sur l'addition des 2 tours avec : 1 série Dames et 1 série Messieurs.

Départage : en play off trou par trou en cas d'égalité pour la première place de chaque série.

Pour les autres places la règle des 18, 9, 6, 3 et dernier trou sera appliquée.

3- Engagements :

Droit d'inscription (journée d'entraînement du lundi 4 juillet incluse).

Joueur extérieurs	75 Euros
Membre du club	35 Euros

Inscription avant le 29/06/2022 à minuit, par courrier (cachet de la poste faisant foi)
ou à l'accueil du golf en donnant le **nom, prénom et n° de licence**.

Inscriptions validées à la réception du droit d'inscription par le club.

4-Champ de joueurs

Nombre total : **144** maximum dont **33** dames minimum et **14** wild cards maximum

Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les joueurs seront sélectionnés en fonction des critères respectifs des deux épreuves. Si le champ des joueurs est incomplet à la date de clôture des inscriptions, le club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date.

La liste des participants sera publiée sur le site internet du Golf de l'Ailette le **30/06/2022**.

4- Remise des prix :

Le mercredi 5 juillet 2022, à l'issue de la compétition. Elle sera suivie d'un cocktail.

Les 3 premiers en brut de chaque série seront récompensés.

5-Comité de l'épreuve :

Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus.

GOLF DE L'AILETTE 02860 CERNY EN LAONNOIS Tél : 03 23 24 83 99

www.bluegreen.fr/ailette

Email : ailette@bluegreen.fr